

SAISINE

SUR

**« LA FILIERE AUTOMOBILE :
COMMENT RELEVER LES DÉFIS D'UNE TRANSITION RÉUSSIE ? »**

(Décision du Bureau du 8 mars 2011 NS111040)

Symbole fort de l'industrie, employant 10 % des actifs salariés en France, l'automobile structure encore très largement le développement de notre économie.

La dimension mondiale du marché de l'automobile est caractéristique de l'activité du secteur ; c'est dire si les enjeux de compétitivité y sont extrêmement importants. La demande de qualité, de sécurité est générale, ce qui implique une adaptation permanente et des capacités de créativité permettant de répondre aux besoins et attentes des consommateurs/automobilistes et de maintenir ou conquérir des marchés nouveaux. Les produits et services associés sont en évolution constante, pour tenir compte des impératifs de sécurité, de protection de l'environnement et des aspirations de la société au sens large. La nécessité d'apporter des réponses nouvelles aux besoins de mobilité des biens et des personnes ainsi que les recherches actuellement menées - au niveau international - sur les nouvelles énergies impliquant de nouvelles motorisations, en particulier dans le domaine de la propulsion électrique, comptent parmi les enjeux majeurs de la filière.

Dans ce contexte la filière automobile entre dans une période de transition particulièrement importante sur les plans stratégique, technologique, environnemental et humain.

Depuis les derniers travaux de notre Assemblée en 2006, les mutations structurelles de la filière et la recomposition de son paysage économique se sont notablement accélérées, sous l'effet de plusieurs facteurs dont la montée en puissance des pays émergents (Chine, notamment), la crise économique et son traitement (primes à la casse, notamment) ou l'instauration de systèmes impactant directement le marché (bonus/malus etc.).

En outre, elle doit s'adapter au concept de la mobilité durable qui tend à valoriser non seulement une offre diversifiée de moyens de transport mais questionne aussi la conception la fabrication, l'usage et la fin de vie des véhicules et leur impact sur l'emploi et l'environnement.

.../...

Le Conseil économique, social et environnemental se propose, en la replaçant dans son contexte international, d'aborder à nouveau l'ensemble de la « filière » automobile en portant l'accent sur l'impact des nouvelles technologies, des nouvelles offres de service et sur la montée des préoccupations environnementales. Dans cet esprit, il pourrait en particulier :

- analyser les forces et faiblesses de la filière et en apprécier sa part dans l'économie nationale, européenne et mondiale ;
- évaluer d'un point de vue économique, social et environnemental, l'ensemble des dispositifs d'aides publiques existants ;
- analyser l'impact des réglementations adoptées aux niveaux national et européen sur le marché et le positionnement des différents acteurs économiques ;
- étudier la structuration de l'ensemble du secteur et des relations donneurs d'ordre/sous-traitant - notamment depuis la crise économique de 2008 ;
- analyser les attentes des divers clients, les besoins de mobilité durable, la nécessité de recourir à différentes ressources énergétiques, les attentes de la société en matière de sécurité et d'environnement et examiner leur prise en compte dans les innovations techniques et sociales, présentes et à venir, engagées par l'ensemble des acteurs de la filière ;
- aborder les mutations professionnelles nécessaires : évolution des qualifications, de l'emploi, en termes quantitatifs et qualitatifs, de l'égalité entre femmes et hommes et plus généralement du travail ;
- identifier les déterminants de la compétitivité de la filière française.

Des propositions en vue de faciliter l'adaptation de la filière automobile aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux de demain pourront être effectuées à l'issue de cet examen.

Au cours de sa réunion de ce jour, le Bureau a décidé de confier à la section des activités économiques la préparation d'un rapport et d'un avis sur cette question qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière au premier trimestre 2012.
